

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:~:-

DECRET N°71-145 du 31 juillet 1971
portant abrogation du décret N°94/PR
du 22 mars 1967 -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°94/PR du 22 mars 1967, portant nomination de Mr Michel
AHOUANDEYOU en qualité d'Ambassadeur du Dahomey auprès de la République
Française ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Sont abrogées les dispositions du décret N°94/PR du 22 mars
1967, portant nomination de Mr Michel AHOUANDEYOU en qualité d'Ambassadeur
du Dahomey auprès de la République Française.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin
sera.-

Fait à COTONOU, le 31 juillet 1971

par le Conseil Présidentiel



Justin AHOMADEGBE-TOMEPIN



Hubert MAGA

Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 - CS 6 - MAE et ses Sces 10 - Intéressé 1
Ministères 10 - HC 3 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 6 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4.